Le Champ du Segreur

N° 01/2014

Champsecrétoises, Champsecrétois,

Je tiens à vous remercier bien vivement, d'avoir confié la gestion de notre commune à la liste que j'ai eu l'honneur et la responsabilité de conduire à la victoire.

Les turbulences et les polémiques des élections étant derrière nous, depuis le 31 mars, la nouvelle équipe est au travail et mobilisée pour mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus.

Tout d'abord, l'amélioration de la propreté du centre bourg, des lotissements et du cimetière, en augmentant la disponibilité et la performance des employés communaux, en respectant la législation en vigueur.

L'étude du redéploiement de l'extension du lotissement du Champ du Logis.

L'étude sur la création de logements d'accueil pour personnes âgées non dépendantes.

Le vote du budget 2014 en maintenant les taux d'imposition, malgré la baisse sensible de la dotation de l'Etat.

Le soleil était de la partie et les traditionnelles fêtes de Pâques se sont très bien passées, sous la houlette du Comité d'Animation, dont les membres et bénévoles ont mis tout en œuvre pour en assurer la réussite. Qu'ils soient ici remerciés pour leur mobilisation.

MAIRIE	**Permanence du Maire et des Adjoints :**
Tél : 02.33.30.40.16 Fax : 02.33.37.17.99	Gérard DESGRIPPES Maire : samedi de 9h00 à 12h
E.Mail: mairie.champsecret@wanadoo.fr	Martine DENIS 1er Adjoint : mardi de 16h00 à 18 h00
	Gérard FOURRE 2ème Adjoint : Jeudi de 17h00 à 19h00
Heures d'ouverture :	Francine LEVEILLE 3ème Adjoint : samedi de 10h00 à 12h00
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :	

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE

Gérard GESGRIPPES

1er ADJOINT

Martine DENIS

2ème ADJOINT

Gérard FOURRÉ

3ème ADJOINT

Francine LEVEILLÉ

Dominique

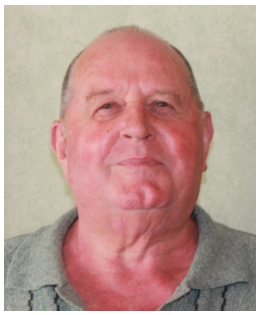

Claude GANDON

Celine BOHERE

Gaëtan RICHARD

Sylvie MAUCLAIR

Thierry DUVAL

Dominique PERSEHAYE

Michel MALHERBE

Chantal JOURDAN

Patrick ROUSSEL

Michèle BUREL

ETAT CIVIL

NAISSANCES:

WENTS Maëlys née le 20 janvier 2014.

FRERET Timéo né le 22 janvier 2014.

MARMOUX Hadès né le 23 janvier 2014.

FAVRIE Aubin né le 26 février 2014.

DECES :

-

Pierre BIZAGUT décédé le 28 mars 2014.

Josiane MICHEL décédée le 27 mars 2014.

Informations Communauté de communes

élection du président de la communauté de commune et des quatre vice-présidents:

♦ Président: Mr Bernard SOUL

♦ 1er Vice Président: Mr Christian DEROUET: Maire de Lonlay -l'Abbaye, délégué aux finances et aux affaires économiques.

♦ 2ème Vice Président: Mr Pierre FERARD: Maire de Saint-Gilles-Des-Marais, délégué aux travaux, au logement et au service public d'assainissement non-collectif (Spanc).

♦ 3ème Vice Président: Mr Gérard DESGRIPPES: Maire de Champsecret, délégué à l'environnement, développement durable et écologie.

♦ 4ème Vice Président: Mr Serge COSTARD: Maire de Saint-Brice, délégué au tourisme, à la culture, à l'enfance et aux associations.

INFORMATIONS MUNICIPALES

♦ **Commission « Finances, Fiscalité, Personnel Communal, Subventions » :**

Responsable : Monsieur Gérard FOURRE

Monsieur Gérard DESGRIPPES
Madame Martine DENIS
Monsieur Dominique MAZZAROLO
Madame Dominique PERSEHAYE
Madame Marlène VAN DE LOOCK

♦ **Commission « Agriculture, Artisanat, Commerces, Développement économique, Professions libérales » :**

Responsable : Monsieur Gérard DESGRIPPES
Monsieur Gérard FOURRE
Madame Martine DENIS
Monsieur Claude GANDON
Monsieur Michel MALHERBE

♦ **Commission « Ecole, Cantine, APE, Jeunesse, Sports, Solidarité seniors » :**

Responsable : Madame Martine DENIS
Monsieur Gérard DESGRIPPES
Madame Francine LEVEILLE
Madame Marlène VAN DE LOOCK
Monsieur Dominique MAZZAROLO
Monsieur Claude GANDON
Madame Céline BOHERE

♦ **Commission « Animations, Associations, Environnement, Information-communication (bulletin), Tourisme » :**

Responsable : Madame Francine LEVEILLE
Monsieur Gérard DESGRIPPES
Monsieur Dominique MAZZAROLO
Monsieur Thierry DUVAL
Madame Dominique PERSEHAYE
Monsieur Michel MALHERBE

♦ **Commission « Voirie, Propreté, Bâtiments communaux, Cimetière, Chemins ruraux, Gestion des arbres, Forêt » :**

Responsable Monsieur Gérard DESGRIPPES
Madame Francine LEVEILLE
Monsieur Thierry DUVAL
Monsieur Claude GANDON
Monsieur Gaëtan RICHARD
Madame Céline BOHERE

♦ **Commission « Eau, Assainissement, Urbanisme, Lotissement, PLU » :**

Responsable : Madame Martine DENIS
Monsieur Gérard DESGRIPPES
Madame Céline BOHERE
Monsieur Claude GANDON
Monsieur Dominique MAZZAROLO

INFORMATIONS MUNICIPALES

- C.C.A.S. : A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres du C.C.A.S. :

Président :

Monsieur Gérard DESGRIPPES

Responsable :

Madame Martine DENIS
Madame Francine LEVEILLE
Monsieur Claude GANDON
Madame Marlène VAN DE LOOCK
Madame Dominique PERSEHAYE

Bénévoles qui seront nommés par arrêté du Maire :

Madame Odile THÉRIAU
Madame Odette MAUNOURY
Madame Valérie DELANGLE
Madame Marcelle DURAND
Madame Françoise MOREL.

- Commission « Révision de la liste électorale politique » :

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres :

Délégué de l'administration : Monsieur Claude LOUVEL

Délégué du Tribunal : Monsieur Romain Guêtré.

Désignation des délégués des syndicats :

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués des syndicats suivants :

- SIVOS CHAMPSECRET-DOMPIERRE :

Monsieur Gérard DESGRIPPES
Madame Martine DENIS
Madame Céline BOHERE
Madame Dominique PERSEHAYE

- Syndicat Intercommunal d'Electrification :

Titulaire : Madame Martine DENIS Suppléant : Monsieur Claude GANDON

- Syndicat des Eaux :

Madame Martine DENIS et Monsieur Claude GANDON.

- Parc Normandie Maine :

Titulaire : Monsieur Gérard DESGRIPPES Suppléant : Monsieur Gérard FOURRE

- SMICO : Titulaire : Madame Francine LEVEILLE

Suppléant : Monsieur Dominique MAZZAROLO.

- Conseiller Défense : Monsieur Thierry DUVAL

- O.T.S.I. : Madame Francine LEVEILLE.

- Sécurité Routière : Monsieur Gérard DESGRIPPES, suppléant : Monsieur Thierry DUVAL

- Comice Cantonal : Madame Dominique PERSEHAYE

« Pour information :

Les délégués titulaires de la Communauté de Communes du Domfrontais :

M. Gérard DESGRIPPES et Mme Martine DENIS. Suppléant : M. Gérard FOURRE ».

- Commission d'appel d'offres :

Selon l'article 22 du code des marchés publics, les commissions d'appel d'offres sont composées de façon différente. Ainsi dans les communes de moins de 3 500 habitants, elles comprennent le Maire ou son représentant, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Tous ces membres sont élus au scrutin secret sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public, et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose la liste suivante à élire au scrutin secret :

- Président : Monsieur Gérard FOURRE
- Titulaires : Monsieur Gérard DESGRIPPES
  Madame Martine DENIS
  Madame Francine LEVEILLE
- Suppléants : Monsieur Claude GANDON
  Madame Dominique PERSEHAYE
  Monsieur Gaëtan RICHARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a élu les membres suivants :

- Président : Monsieur Gérard FOURRE
- Titulaires : Monsieur Gérard DESGRIPPES
  Madame Martine DENIS
  Madame Francine LEVEILLE
- Suppléants : Monsieur Claude GANDON
  Madame Dominique PERSEHAYE
  Monsieur Gaëtan RICHARD

INFORMATIONS MUNICIPALES

Cérémonie du 8 mai 2014

Après avoir assisté à une messe du souvenir avec leurs camarades de Dompierre les anciens Combattants accompagnés de la municipalité et les habitants de Champsecret se sont recueillis devant le monument aux morts pour célébrer le 69ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Après la levée des couleurs, des gerbes ont été déposées à la mémoire de tous les morts.

Puis vint la lecture du message de L'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) par le Président M. Claude LOUVEL et le discours du ministre des Anciens Combattants par M. Le Maire M. Gérard DESGRIPPES.

Après la minute de silence la municipalité a convié l'assistance à partager le verre de l'amitié.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Chiens dangereux

En cas de morsure le chien pourra être soumis à une évaluation comportementale à la demande du maire. La récidive est susceptible d'entrainer des conséquences létales pour l'animal.

Sur les chiens

L'arrêté préfectoral du 7 août 2007 stipule :

« Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit , **toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive , sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux. »

Par ailleurs**, la divagation des chiens est interdite** et chaque propriétaire doit en assumer la responsabilité. (tenir son chien à proximité de lui, clore son terrain, etc...)

Chiens dangereux :

La loi prévoit que les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être titulaires du permis de détention. Les personnes non titulaires de ce permis de détention risque jusqu'à trois mois de prison et 3 750 € d'amende ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie de l'animal. L'acquisition, la cession et l'importation de chiens d'attaque (catégorie 1) sont illicites et punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Toute détention de chiens d'attaque non stérilisés est punie des mêmes peines.

Les propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie et de tous chiens ayant mordus quelle que soit la race, doivent suivre la formation pour l'obtention de l'attestation d'aptitude exigée pour le permis de détention. Une évaluation comportementale doit être faite par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale établie par le représentant de l'Etat dans le département.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Réglementations générales

Rappel de quelques règles du code de l'urbanisme et du PLU (plan local d'urbanisme) :

Nous rappelons que tout projet de construction est réglementé par un document d'urbanisme. Avant tout projet de construction ou de travaux, nous vous recommandons de prendre connaissance du PLU dans notre mairie ou aux services de la DDT (La Lande-Patry) afin de le réaliser au mieux et pour tous renseignements et besoins de documents prenez contact avec la Mairie.

1) L'installation d'habitations légères de loisirs (constructions démontables ou transportables) n'est possible que sur des terrains aménagés, classés ou agréés pour cet usage (le plus souvent : campings, villages de vacances ou parcs de loisirs)

Le **stationnement d'une voiture ou d'une caravane** ne peut excéder une semaine sur un emplacement d'espace public

2) Attention, les plus simples travaux tels que :

- Peintures de boiseries extérieures

- Changement de fenêtres (même en gardant le même aspect, les mêmes couleurs et les mêmes matériaux)

- Rénovation ou ravalement de façade

sont soumis à une demande préalable de travaux.

(en raison du respect du Plan Local d'Urbanisme qui s'applique à toute la commune et de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France si votre habitation se situe dans une zone protégée)Tout les travaux engagés sans déclaration ou permis de construire peuvent être soumis à la démolition.

Le non respect des procédures vous expose, au minimum, à l'obligation de refaire les travaux selon les prescriptions des responsables de l'application des règlements.

3) L'abattage d'arbres sur les haies classées ne peut se faire sans autorisation :

Toute intervention sur une haie classée doit faire l'objet d'une autorisation préalable : Un accord écrit doit être établi entre le représentant de la commune et le propriétaire de la haie classée après identification des travaux envisagés suivis de la replantation.

4) Entretien des cours d'eau non-domaniaux de la commune sur Champsecret:

L'Andainette et ses affluents font l'objet d'un arrêté préfectoral portant sur l'entretien des cours d'eau du 15 juillet au 15 octobre. Les propriétaires riverains d'un cours d'eau sont tenus à son

entretien régulier dans le but de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

INFORMATIONS CITOYENNES

RAPPEL SUR LA CONDUITE A TENIR A PROPOS DU GUI ET DES CHARDONS

Extraits de l'arrêté préfectoral du 29 JUIN 1995

ARTICLE 1 :

Sur l'ensemble du territoire de l'ORNE, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers, sont tenus de procéder à la destruction du gui sur les arbres fruitiers et les peupliers qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

Extraits de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004

ARTICLE 1 :

Sur l'ensemble du territoire de l'ORNE la destruction des chardons est rendue obligatoire ; celle-ci devra être opérée au plus tard avant la floraison par voie mécanique ou par voie chimique avec les produits et selon les doses homologuées pour cet usage.

ARTIBLE 2 :

L'obligation précisée à l'article 1 du présent arrêté incombe à la tous les propriétaires, exploitants agricoles, fermiers, métayers, usufruitiers ou usagers dans les parcelles qu'ils exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

Cette obligation s'applique également de plein droit aux terrains en attente de changement d'usage.

VISITE DE LIGNES ERDF

Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le département de l'Orne afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, nous vous informons du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de notre commune au cours

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Pour partir l'esprit tranquille en vacances, vous avez la possibilité de signaler votre absence à la gendarmerie qui effectuera une surveillance de votre résidence.

LOCATIONS

Divers appartements sont à louer à Champsecret.

S'adresser à la mairie tél : 02.33.30.40.16

VIE DES ASSOCIATIONS

Contact:

Michèle Dupin : 02.33.38.22.20

Assemblée générale prévue le mardi 1er Juillet 2014 à 11h30

Association Bien-être en Rythme à Champsecret

La zumba est une danse inspirée du fitness et de la répétition des mouvements. Elle se pratique surtout sur de la musique latino. Sa chorégraphie est facile à mettre en œuvre.

C'est un bon moyen de faire de l'exercice tout en s'amusant ! Elle convient à tous les âges.

Les cours continuent jusqu'à la fin juillet à la salle de fêtes.

Les mardis matin 10h30 – 11h30, et jeudis soir 20h30 - 21h30

Il est préférable d'arriver un peu avant afin de commencer à l'heure à 10h30 ou 20h30

Il faut prévoir des chaussures confortables (chaussons de danse ou baskets), des vêtements amples. Prévoir également de l'eau et une serviette de toilette.

Un certificat médical sera demandé.

Il y a une petite cotisation pour adhérer à l'association. Les cours seront de 6€ chacun, payables un mois à l'avance.

Venez nous rejoindre et vous amuser !

Zumba is a dance inspired fitness routine using mainly Latin music and easy to follow choreography.

It's a great way to exercise and have fun at the same time. Suitable for all ages.

Classes continue until the end of July. Tuesday mornings 10.30 – 11.30, Thursday evenings 20.30 – 21.30 at the salle de fetes in the village.

Please arrive to start at 10.30 or 20.30 promptly.

Wear suitable shoes, dance shoes or trainers, loose clothing and bring water and a towel.

A medical certificate will be required.

There is a small charge for joining the association and then the charges will be 6 euros per class payable 1 month in advance.

Come and join us and have fun.

VIE ASSOCIATIVE

Belle réussite de la fête de Pâques organisée par le comité d'animation

Bal du samedi soir dans une ambiance des années 60 à nos jours.

Les Champsecretois présents en sont repartis ravis, soirée bien réussie.

Petits et grands se sont donnés à cœur joie dans la chasse aux œufs du dimanche matin.

Sous la surveillance des parents, les enfants ont été ravis de trouver les nombreux œufs de Pâques en chocolat cachés derrière les buissons de la pisciculture.

Le vide-grenier a rendu le bourg de Champsecret très animé pour la plus grande satisfaction des organisateurs, des commerçants et des associations présentes.

Le déjeuner aux tripes ou tête de veau a fait salle comble dans une excellente ambiance.

VIE DES ASSOCIATIONS

Comité d'animation

Assemblée générale du comité d'animation:

Date à définir, pour tous renseignements tél 02.50.45.91.58

Fête des voisins, Le vendredi 13 juin à partir de 19h30 sur la place du vieux marché ou à la salle des fêtes, en cas de pluie.

Le comité propose l'apéritif, une entrée, des saucisses cuites au barbecue et des chips pour 5€ par personne adulte et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

A vous d'apporter un dessert.

téléphone au 02.50.45.91.58

VIE DES ASSOCIATIONS

Les Amis de la Chapelle du Cerisier

Présidente Mme Martine

L'Assemblée Générale de l'Association les Amis de la Chapelle du

Cerisier s'est réunie le10 mai 2014. Le Président M. Gérard DESGRIPPES souhaite la bienvenue à tous,

il adresse ses remerciements à tous les bénévoles qui ont participé aux travaux.

Bilan des actions 2013 :

Fourére : suivi de l'entretien

Cerisier : Repose de l'oculus.

Dépose de 2 vitraux pour rénovation ou reconstruction, présentation des esquisses de composition de l'oculus et des vitraux, coté Nord.

Projets 2014:

Fourère

Réouverture post-remembrement du chemin rural de la Boudrie pour favoriser l'accès des randonneurs à la chapelle de la Fourère, particulièrement des Miquelots, en route vers le Mont Saint Michel. Mise en place d'un panneau.

Cerisier :

Dépose du vitrail central pour restauration et repose. Pose d'une plaque du souvenir à la mémoire du chanoine Maunoury, reconstructeur de la chapelle. Vêpres célébrée par le Pére Ruffray, le 3 aout 2014 à 15h00 dans la chapelle du Cerisier. Convention avec la commune pour assurer l'entretien de la tombe de Charles LEANDRE un panneau de localisation de la tombe sera installé**.** Le point des candidatures : M. Gérard DESGRIPPES ayant fait part de son souhait de quitter la Présidence de l'Association, Mme Martine DENIS s'est portée candidate.

Election de la Présidente par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

Conseil d'Administration:

Présidente	Martine DENIS
Vice-président, secrétaire	Gérard DESGRIPPES
Secrétaire adjointe	Colette CORDONNIER
Trésorier	André DURAND
Trésorière adjointe	Françoise MOREL

Concours du fleurissement communal 2014

L'objectif du concours communal est de favoriser le fleurissement en complétant l'effort réalisé par la Municipalité, afin d'offrir, un cadre de vie encore plus agréable et faire de Champsecret, une commune où il fait bon vivre.

REGLEMENT DU CONCOURS :

A - Les participants

Tous les habitants de Champsecret sont invités à prendre part à ce concours.

B - Les catégories

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 6 catégories suivantes :

Maisons

Maisons et jardins

Commerces de biens et de services

Exploitations agricoles et entreprises artisanales

Habitats collectifs

Le fleurissement doit être visible de la voie publique

C - Les formalités et conditions d'inscription

Il suffit de s'inscrire à la mairie avant le 3**0 juin 2014**

D - Les critères de sélection

La propreté (l'entretien des plantes, des pelouses, des massifs, des abords et leur aspect visuel)

L'effet visuel d'ensemble (beauté, composition et harmonie des végétaux : des couleurs et des formes)

La créativité (originalité, imagination dans la disposition, l'utilisation d'accessoires et de matériaux inertes)

La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et dans la presse locale. La remise offici des prix aura lieu lors des vœux de la Municipalité en janvier 2015.

E - Les prix

Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seule autorité

en la matière.

Pour chaque catégorie, trois prix seront attribués.

Nous vous encourageons vivement à vous inscrire encore plus nombreux cette année afin de rendre encore plus attrayant notre cœur de bourg et tous les hameaux.

Très bonne saison de jardinage à tous

Divers

ACTE DE CIVISME

Mardi 14 mai 2014, un accident heureusement sans conséquence grave pour le conducteur s'est produit à la douve face au lotissement du Champs du Logis.

Le conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a glissé dans la douve.

Grâce à la rapidité des habitants du Champs du Logis et des deux

employés communaux, le conducteur a pu être extrait de sa voiture rapidement.

ACTE D'INCIVISME

Alors que nous venons de reconstituer les bacs à fleurs , nous avons eu la désagréable surprise de constater que les fleurs plantées à 15h00 ont disparu dans la nuit sur les 3 bacs des entrées de la commune

DIVERS

Site Internet

Lors du « déménagement » de l'ancienne municipalité, le site s'est trouvé « vidé » de son contenu informatif. Nos recherches de données disparues se sont révélées infructueuses. Pour remettre à la disposition des internautes le maximum d'informations sur notre commune dans les meilleurs délais, nous accueillons pendant les 5 semaines de son stage, M. Clément CHRETIEN, qui prépare un BTS en informatique. C'est l'occasion de lancer un appel pour recueillir des informations à entrer sur le site ainsi que pour le prochain bulletin municipal.

Particuliers, commerçants, artisans, entreprises, professions libérales, producteurs,

n'hésitez pas à nous faire parvenir des informations sur vos activités, que nous porterons à la connaissance du public. Pour transmettre ses informations, veuillez envoyez un mail à la mairie à l'adresse : **mairie.champsecret@orange.fr** comprenant les infos sous un fichier Word, OpenOffice ou tout autre éditeur de texte ainsi que des photos.

PORTRAITS DE CHAMPSECRETOIS

Dans nos prochaines parutions, nous souhaitons mettre en avant des portraits de Champsecrétois au travers d'un mini reportage. A cet effet nous invitons toutes les personnes intéressées par ce reportage à se faire connaitre à la mairie.

DIVERS

Travaux

Le conseil général a effectué des travaux de nivellement de la RD52 du pont de la Planche Guyard au bourg.

La remise a niveau des « tampons » d'égout et du réseau d'eau restant à la charge de la commune pour un montant de 10000€.

A cette occasion , il a été procédé à l'enrochement de l'écoulement des eaux pluviales dans le champ de la Fontaine Guérin.